

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

N^o 1.

1890

SERA PUBLIÉ TOUS LES MOIS, DU 1^{er} MAI AU 1^{er} NOVEMBRE.

SYNDICATS DE BEURRERIES ET DE FROMAGERIES.

AU PUBLIC.

Le 22 janvier 1889, veille de la convention annuelle tenue à l'Assomption, le bureau des directeurs de la société d'industrie laitière adoptait la proposition suivante:

“ RÉSOLU: Que, vu les excellents résultats obtenus “ par l'organisation d'un service d'inspection et d'en- “ seignement dans les fabriques, par des inspecteurs “ ayant sous leur contrôle un petit nombre de fabriques et “ les visitant constamment pendant le cours de la saison, “ le comité exécutif de la société ait une entrevue avec “ l'honorable commissaire de l'Agriculture pour deman- “ der que le gouvernement encourage la formation de “ syndicats de fabriques établis dans le but de se pour- “ voir d'inspecteurs engagés par ces syndicats, et char- “ gés de la surveillance générale des fabriques compo- “ sant ces syndicats, — en leur offrant une aide pécuniaire “ égale au montant souscrit par ces fabriques pour les “ fins spéciales de leur service d'inspection; pourvu que “ ces syndicats soient composés d'au moins dix et de pas “ plus de trente fabriques qui souscriront et paieront “ entre elles un montant total d'au moins \$150 et de pas “ plus de \$300; pourvu encore que ces subventions ne “ soient octroyées que sur la recommandation de la so- “ ciété après rapport fait par les syndicats, des opérati- “ ons de chaque année.

Le 5 février suivant, cette résolution était transmise à l'honorable commissaire de l'Agriculture.

Le 21 février 1890, une députation rencontrait à Québec l'honorable Premier-Ministre et lui exposait l'importance du principe énoncé dans cette résolution et demandait au gouvernement d'aider à la réalisation du projet de syndicats. Un mémoire adressé à l'honorable colonel Rhodes, commissaire de l'agriculture, — à la suite de cette entrevue et en date du 26 février, démontrait que l'idée avait fait du chemin et que les représentants de l'industrie laitière travaillaient activement à la faire passer en pratique: — résolutions nouvelles passées à la convention d'Arthabaska, — résolutions adoptées à la réunion de la société du district de Bedford, à Cowansville, le 10 janvier 1890 (sans entente préalable avec notre société), — à Danville le 14 janvier 1890, — à Huntingdon le 11 février, — à la Baie-du-Febvre, le 16 février; etres et télégrammes reçus de toutes les régions de la province donnant leur adhésion au projet; ce sont là les preuves que ce mémoire offrait au commissaire de l'agriculture.

Le gouvernement se rendit à cette unanimité du sen-

timent public et fit mettre de côté une somme de \$1,200 pour aider à la formation des syndicats. Malheureusement le département de l'Agriculture ne put annoncer ce fait que vers la fin de juin. Il ne se constitua que trois syndicats dans le cours de l'été 1890.

À la dernière convention à Sorel, après une longue séance où tous les orateurs se prononcèrent encore unanimement et vigoureusement en faveur du projet, il fut décidé d'envoyer une déléation rencontrer le surlendemain l'honorable Premier-ministre.

À cette entrevue, étaient présents MM. Bernatchez, M. P. P. président de la société, l'honorable Juge Lynch MM. S. A. Fisher, M.P., P. Couture, M.P., Milton McDonald, M.P.P., Rocheleau, M.P.P., Owens, M.P.P., DeGrosbois, M.P.P., England, M.P.P., Desmarais, M.P.P., Cameron, M.P.P., l'hon. Robertson, M.P.P., et MM. H. S. Foster, Knowlton, Courtney de Brome, Ewing de Richmond, le Dr McEachran M. V. de Montréal et le secrétaire de la société.

Cette fois le succès fut complet; l'honorable Premier-ministre promit tous les fonds nécessaires à la condition que la société se chargeât de la surveillance et de la direction des syndicats et que la province fut divisée par elle en régions d'inspection, le gouvernement se réservant la nomination des inspecteurs qui auraient à subir un examen d'aptitudes devant un bureau constitué par la société.

Le Premier-ministre promit de présenter le projet de loi que les délégués croiraient convenable pour permettre à la société d'atteindre son but dans les conditions posées.

Ces préliminaires établies, les intéressés trouveront ci-après:

I. La loi passée à la dernière session au sujet de syndicats.

II. Les règlements adoptés par la société, le 15 janvier pour le fonctionnement de la nouvelle organisation, transmis à l'honorable commissaire de l'Agriculture le 23 janvier et approuvés le même jour par le lieutenant-gouverneur en conseil.

III. Le programme des examens à subir par les aspirants à la charge d'inspecteurs.

Avec tout ce qui a été dit et mis devant le public ces documents sont assez clairs pour ne pas demander de commentaires. Nous en recommandons la lecture et l'étude attentives à tous les intéressés; ils pourront ensuite s'aider des notes que nous ajouterons à la fin de ce bulletin pour s'organiser en syndicat dans chaque région.

637.04

5678

8.1.